



Terrain de jeux La Rigole

Guide des parents Été 2026

La mission

Fidèle à l'intention de la Municipalité de Saint-Apollinaire de rendre accessible une offre de loisirs variés, le terrain de jeux La Rigole offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle scolaire de 4 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

Objectifs

Plus précisément, le programme vise à :

- offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- permettre aux enfants de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir leur milieu.

Structure d'encadrement

Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires, une équipe composée d'animateurs et de coordonnatrices est présente durant toute la période estivale. L'animateur est responsable de l'animation quotidienne et du bon déroulement des activités. Sa priorité demeure la supervision et l'encadrement du groupe à sa charge.

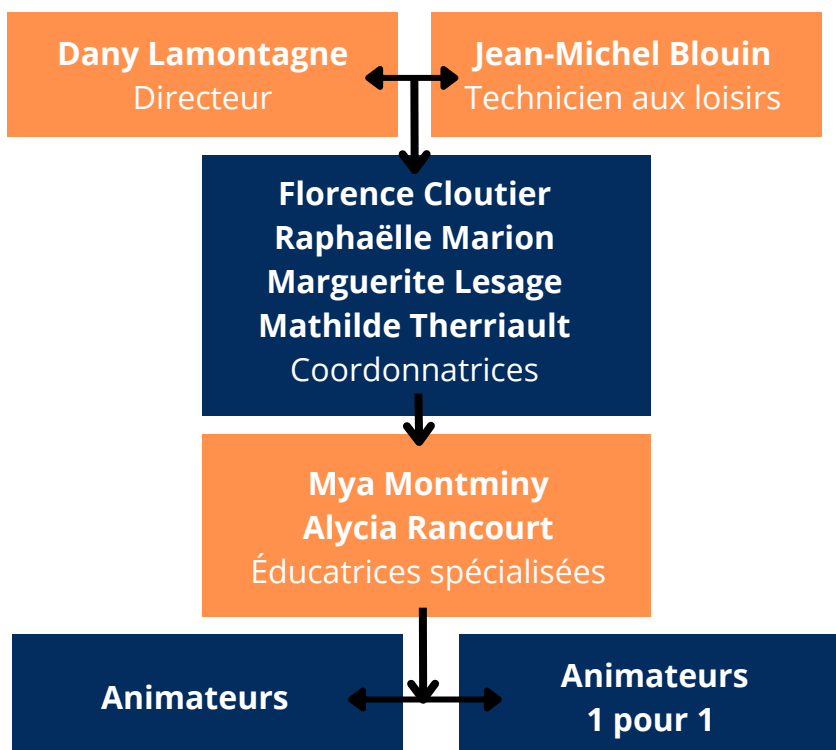
Les coordonnatrices sont également présentes sur le site. Si vous avez des questions relatives au fonctionnement ou qui ne nécessitent pas la présence immédiate de l'animateur, nous vous invitons à vous référer à elles.

Coordonnatrices :

- Florence Cloutier
- Marguerite Lesage
- Raphaëlle Marion
- Mathilde Therriault

- ### Éducatrices spécialisées :
- Mya Montminy
 - Alycia Rancourt

Service des loisirs et des sports



Composition des groupes

5 ans	8 ans A
6 ans A	8 ans B
6 ans B	9 ans A
6 ans C	9 ans B
7 ans A	10 ans A
7 ans B	10 ans B
7 ans C	11-12 ans

Saines habitudes de vie

La Municipalité de Saint-Apollinaire met en place les conditions favorisant de saines habitudes de vie pour les individus et les familles en rendant disponibles des activités physiques, sportives et de plein air, diversifiées, accessibles et adaptées à leur mode de vie sur l'ensemble du territoire. C'est donc dans cet esprit que nous encourageons les saines habitudes de vie dans les activités proposées à votre enfant et que nous favorisons l'adoption de saines habitudes alimentaires dans les diverses thématiques. N'hésitez pas à encourager votre enfant dans cette voie avec sa boîte à lunch!

Pour joindre l'équipe de coordination du camp de jour

ClassDojo est une application qui facilitera les communications entre l'équipe du camp de jour et vous.

Toutes les informations en lien avec cette application se trouvent dans le **Guide d'utilisation** disponible sur notre site Internet dans la section : *Services - Loisirs et culture - Camp de jour La Rigole*.



ClassDojo

Notez que l'application permet uniquement de suivre les messages, les nouvelles et les informations transmises par l'équipe du camp de jour. Il ne sera pas possible de communiquer avec nous via cette plateforme.

Pour toute question ou demande, nous vous invitons à privilégier les échanges par courriel.

Par courriel

tdjlarigole@st-apollinaire.com

Dany Lamontagne, directeur

dany.lamontagne@st-apollinaire.com

Jean-Michel Blouin, technicien aux loisirs

jean-michel.blouin@st-apollinaire.com

Par téléphone (urgence seulement)

418 808-9425

Vous serez invités à laisser un message sur la boîte vocale. Nous vous contacterons dans un délai raisonnable.

Page Facebook @Terrain de jeux La Rigole

Beaucoup d'informations concernant les activités et le fonctionnement du camp de jour y sont diffusées. Suivez-nous!

Informations générales

Lieu et horaire

Le terrain de jeux La Rigole se déroule au centre multifonctionnel (20, rue Terry-Fox) du **25 juin au 13 août 2026.**

Horaire du terrain de jeux	9 h à 16 h
Horaire du service de garde	6 h 45 à 9 h et 16 h à 17 h 45

Absence

Il n'est pas nécessaire de nous aviser de l'absence de votre enfant, à l'exception des jours de sortie.

Matériel requis

Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons que chaque enfant apporte les éléments suivants tous les jours dans son sac à dos :

- Espadrilles ou souliers permettant la pratique d'activités sportives
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Élastique à cheveux pour la baignade
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Une boîte à lunch comprenant un dîner (repas froid ou thermos) et deux collations.
- Gourde d'eau (réutilisable de préférence). Les enfants ne pourront pas boire d'eau directement aux fontaines d'eau.
- Bottes de pluie et imperméable (en cas de mauvais temps)



Tous ces articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.

Tenue vestimentaire appropriée

Certaines de nos activités peuvent être salissantes, au grand bonheur des enfants. Les vêtements neufs ou ayant une importance particulière sont à éviter.

Il est interdit d'apporter des objets personnels (jouets, gomme à mâcher, etc) ou de valeur (matériel électronique). La Municipalité n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Une table pour les objets perdus sera installée à l'entrée du centre multifonctionnel.

Repas et collations

À l'heure du dîner, aucun micro-ondes ne sera à la disposition des enfants. Il faut donc **prévoir un repas froid et un bloc réfrigérant ou un repas dans un thermos.**

Le partage de nourriture entre les enfants est **formellement interdit** en raison des intolérances et des allergies alimentaires.

Votre enfant a oublié ou échappé son repas? Moyennant un frais de **5 \$ par enfant**, la Municipalité pourra lui fournir un repas.

Les repas et les collations contenant des noix et des arachides sont interdits. Si d'autres aliments allergènes devaient être ajoutés à la liste des aliments interdits, vous en serez informés.

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation.

Facturation et remboursement

Annulation et remboursement

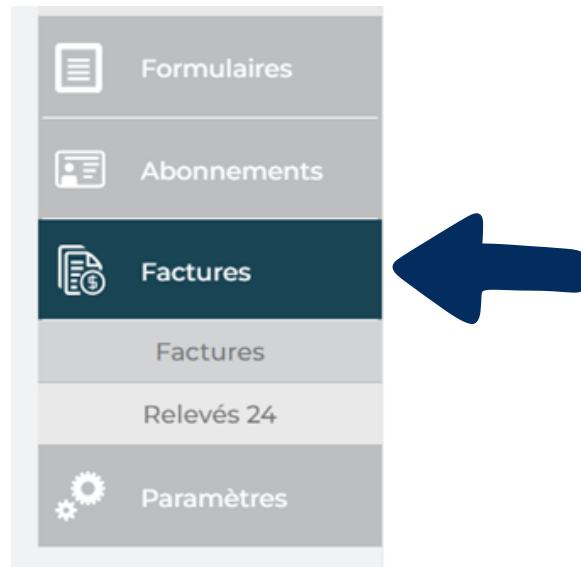
Sorties

L'annulation est possible jusqu'à deux semaines avant la sortie, **avec un remboursement ou un crédit.** Passé ce délai, le remboursement ne sera plus possible.

Pour annuler la présence de votre enfant à une sortie, veuillez nous écrire un courriel à jean-michel.blouin@st-apolлинаire.com, **au plus tard à 12 h le jeudi précédant la sortie.**

Facturation et Relevé 24

La facture de l'inscription de votre enfant ainsi que le relevé 24 sont disponibles dans l'onglet **Factures** sur la plateforme Qidigo.



Toutes les étapes de l'inscription, dont celle du paiement complet du solde, doivent être complétées pour que la facture apparaisse.

Toute facture dont le solde demeure impayé avant le début du camp de jour pourrait entraîner le retrait de votre enfant du camp de jour.

Le relevé 24 sera disponible en **mars 2027**. La Municipalité produira les relevés pour les enfants dont le dossier est complet uniquement (nom de l'enfant, numéro d'assurance sociale).

Comment inscrire le NAS de votre enfant dans son dossier?

La procédure pour ajouter le NAS de votre enfant ainsi qu'effectuer la séparation entre plusieurs prestataires pour le Relevé 24 est disponible à **l'annexe 1** du présent document.

Une journée au terrain de jeux La Rigole

Horaire type

6 h 45	Ouverture du service de garde
8 h 55	Prise des présences en groupe
9 h	Rassemblement - Salle communautaire
9 h 15	Cris de groupe
9 h 20	Début des activités
10 h 30	Collation
11 h 55	Prise des présences - Service de garde du midi
12 h	Dîner
12 h 30	Période de jeux libres extérieurs
12 h 55	Prise des présences en groupe
13 h	Rassemblement - Salle communautaire
13 h 15	Début des activités
14 h 30	Collation
15 h 30	Rassemblement au gymnase
16 h	Fin de journée - Début du service de garde
17 h 45	Fermeture du service de garde

Matin - Lorsque vous arrivez avec votre enfant

S'ils ne sont pas inscrits au service de garde, vos enfants peuvent arriver **à partir de 8 h 45**. Au plus tard à **8 h 55**, vous devez déposer votre enfant à la porte principale du centre multifonctionnel afin qu'il puisse ranger son matériel au vestiaire.

À partir de 9 h, vous devez également déposer votre enfant au centre multifonctionnel où il sera accueilli par un animateur, qui le conduira à son groupe. Prenez note que **nous ne vous contacterons pas en cas d'absence**.

Fin de journée – Lorsque vous récupérez votre enfant

Vous devez vous présenter à **l'accueil du centre multifonctionnel** pour récupérer votre enfant. Avant 15 h 30, un animateur contactera la personne en charge du groupe de votre enfant. Entre 15 h 30 et 16 h, un animateur vous dirigera vers votre enfant.

Pendant les heures du service de garde, vous pouvez vous rendre directement au gymnase.

Pour laisser votre enfant quitter seul

Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul le terrain de jeux à 16 h, nous devons avoir une autorisation de votre part. Au moment de l'inscription, vous aviez la possibilité de le mentionner. Pour toute modification au dossier de votre enfant, contactez l'équipe de coordination à :

tdjlarigole@st-apolinaire.com



Les sorties : des journées toujours très attendues!



Période d'inscription du 1^{er} au 12 juin

L'inscription aux sorties doit se faire **au plus tard le 12 juin**, pour tout l'été, directement dans le dossier de votre enfant sur la plateforme Qidigo.



Ce qu'il faut savoir lors des journées de sorties

- Pour participer à la sortie, votre enfant doit être inscrit à la semaine où se déroule l'activité.
- Valider l'heure de départ la veille : elle pourrait être devancée par rapport à l'heure habituelle.
- Votre enfant doit porter le chandail du terrain de jeux.
- Si votre enfant n'est pas inscrit à la sortie, il doit rester à la maison puisque toute l'équipe d'animation se déplace pour la sortie.

Votre enfant ne peut/veut plus participer à la sortie?

Vous devez en informer rapidement l'équipe de coordination. Consultez la section **Facturation et remboursement** pour connaître les modalités.

Date	Activité	Coût	Matériel requis
2 juillet (Semaine 2)	Carie Factory	30 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Bas • Gourde d'eau • Lunch froid
9 juillet (Semaine 3)	Valcartier	45 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Maillot de bain • Flotteurs • Serviette • Gourde d'eau • Lunch froid
13 août (Semaine 8)	Gala*	-	-

D'autres sorties (une par semaine) auront lieu directement au terrain de jeux et sont incluses dans le coût d'inscription.

*Gala - Informations importantes

- Seuls les enfants inscrits à la semaine 8 peuvent participer au gala.
- Deux billets par famille seront distribués. Les enfants de moins de 6 ans n'ont pas besoin de billets. S'il reste de la place après l'admission des personnes ayant un billet, nous procéderons à l'admission générale.
- Pendant le gala, les enfants sont sous la supervision des parents.

Horaire des semaines

Les horaires détaillés de chaque semaine sont disponibles sur notre site Internet dans la section : **Services - Loisirs et culture - Camp de jour La Rigole.**

La sécurité de vos enfants, une priorité absolue!

Pour assurer la sécurité de votre enfant, l'équipe de coordination met en place plusieurs procédures. Toute l'équipe du camp de jour a également reçu la formation de premiers soins.

En cas de blessure

Blessure légère

Le personnel du terrain de jeux prodiguera les soins nécessaires à l'enfant et vous serez averti de l'incident.

Blessure importante sans danger pour la vie

Votre enfant sera pris en charge et vous serez immédiatement informé. Vous serez responsable d'assurer son transport à l'hôpital si vous le jugez pertinent.

Blessure importante avec un danger pour la vie

Votre enfant sera transporté immédiatement à l'hôpital par ambulance, accompagné d'un membre de l'équipe. Un membre de l'équipe entrera immédiatement en contact avec vous. Les frais reliés au transport en ambulance seront à la charge des parents.

Sécurité et prévention

Allergies

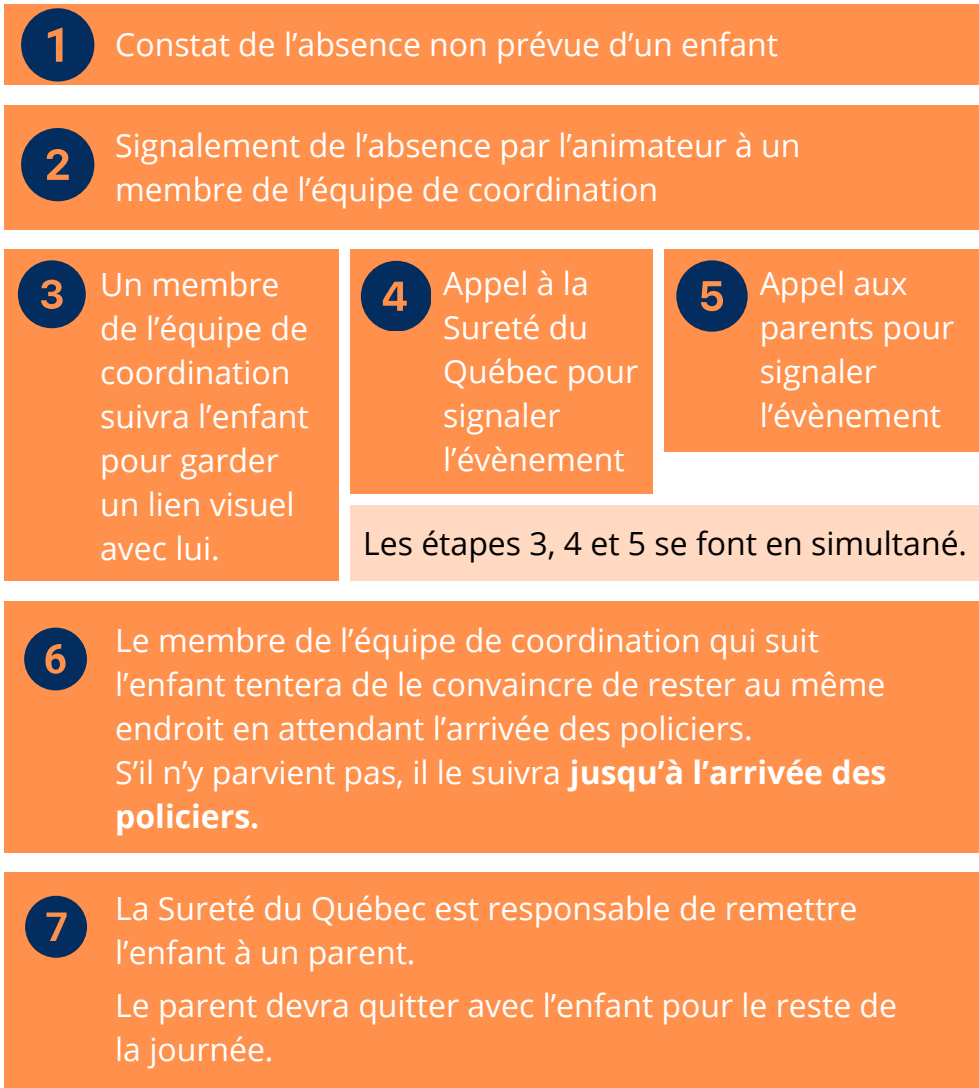
Au moment de l'inscription de votre enfant, il est important de mentionner si ce dernier a des allergies particulières. Si tel est le cas, il devra avoir avec lui en tout temps son auto injecteur d'épinéphrine (Épipen ou Allerject). L'auto injecteur doit être identifié au nom de l'enfant, avec une date de péremption valide.

Auto-injecteur d'épinéphrine

Si votre enfant a des allergies, nous devons être avisés par écrit et l'auto injecteur doit être identifié au nom de l'enfant. Aucun médicament n'est administré aux enfants. Une fiche d'information sera à remplir la première journée du camp pour les informations concernant les allergies de votre enfant. Vous pourrez la compléter directement à l'accueil du centre multifonctionnel.

Procédure en cas de départ non autorisé d'un enfant (fugue)

Chaque année, des enfants quittent le terrain du camp de jour sans en avoir l'autorisation, ce qui met en péril leur sécurité. Soucieuse d'offrir un environnement sécuritaire aux enfants, la Municipalité a travaillé en collaboration avec la Sûreté du Québec pour établir une procédure lorsqu'un tel événement survient.



En vertu du **Code de vie** présenté aux pages 13 à 15, un départ non autorisé (fugue) constitue un billet rouge. Une gradation des conséquences est prévue, pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'enfant.

Devant plusieurs récidives, la Sûreté du Québec pourrait signaler les événements à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Code de vie du Terrain de jeux La Rigole

Fondé sur la mission du terrain de jeux, le Code de vie a pour objectif le développement harmonieux de chaque enfant.. Ces règles s'adressent à tous les enfants inscrits au terrain de jeux et à leurs parents.

Respect de soi

- 1 Je m'engage à porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités.
- 2 Je m'engage à porter un équipement de protection approprié par mesure de sécurité lorsque requis (ex : veste de flottaison).
- 3 Je m'engage à apporter des collations et des repas sains et sans traces de noix ou d'arachides.

Respect des autres

- 1 Je m'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les autres, en gestes et en paroles.
- 2 Je m'engage à respecter les consignes pour le bon fonctionnement des activités.
- 3 Je m'engage à respecter les biens des autres et ceux mis à ma disposition.
- 4 Je m'engage à avoir une attitude positive lors des activités du terrain de jeux.
- 5 Je m'engage à gagner humblement et à perdre dignement.
- 6 Je m'engage à rester avec mon groupe en tout temps.
- 7 Je m'engage à demeurer en tout temps en présence de mon groupe et de mon animateur.

Les gestes d'intimidation **ne sont pas tolérés**. Dans le but d'offrir aux enfants un environnement sain, sécuritaire et amusant, nous vous demandons de nous informer si votre enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au terrain de jeux ou s'il est ou a été victime d'intimidation dans d'autres sphères (ex : à l'école).

Code de vie du Terrain de jeux La Rigole (la suite)

Conséquences en cas de manquement

Lors d'un manquement au Code de vie, il y aura une gradation des conséquences qui s'effectuera comme suit :

Billet jaune

Ce billet sera donné lors d'un écart de comportement mineur.

Exemples :

- Refuse de participer, à plusieurs reprises, aux activités proposées
- Refuse d'écouter les consignes de l'animateur, et ce, même après plusieurs interventions
- Pousse un autre enfant
- Lance un objet visant un autre enfant
- Blesse légèrement un autre enfant de façon volontaire
- Propos et comportements à caractère sexuel
- Brise ou vole le matériel
- Comportements inappropriés

Ce sont des avertissements qui sont donnés à l'enfant. Des conséquences logiques sont appliquées et les parents sont avisés.

Billet rouge

Ce billet sera donné lors d'un écart de comportement important.

Exemples :

- Blesse gravement un autre enfant ou un animateur de façon volontaire
- Fugue
- Intimidation
- Comportements violents ou tentative de comportements violents
- Mettre sa sécurité ou celle des autres en danger

Gradation des conséquences

Premier billet rouge

Il s'agit d'un premier avertissement. Les parents et l'équipe de coordination sont avisés et une conséquence logique est appliquée.

Deuxième billet rouge

Une rencontre a lieu avec l'enfant, les parents, l'animateur, une coordonnatrice et l'éducatrice spécialisée. L'objectif de cette rencontre est d'en arriver à une entente sur les solutions à mettre en place pour éviter que la situation perdure. Un suivi est effectué dans les jours qui suivent.

Troisième billet rouge

Une rencontre a lieu avec l'enfant, les parents, l'animateur, une coordonnatrice et l'éducatrice spécialisée. Une feuille de route est mise en place.

Quatrième billet rouge

L'enfant se voit refuser de participer à la prochaine sortie. Il s'agit de la dernière chance pour l'enfant de se reprendre.

Cinquième billet rouge :

L'enfant est exclu du terrain de jeux pour le reste de l'été.

3 billets jaunes

= Un billet rouge

1 billet jaune

= Avertissement + conséquence alternative

2 billets jaunes

= Avertissement + conséquence + geste réparateur

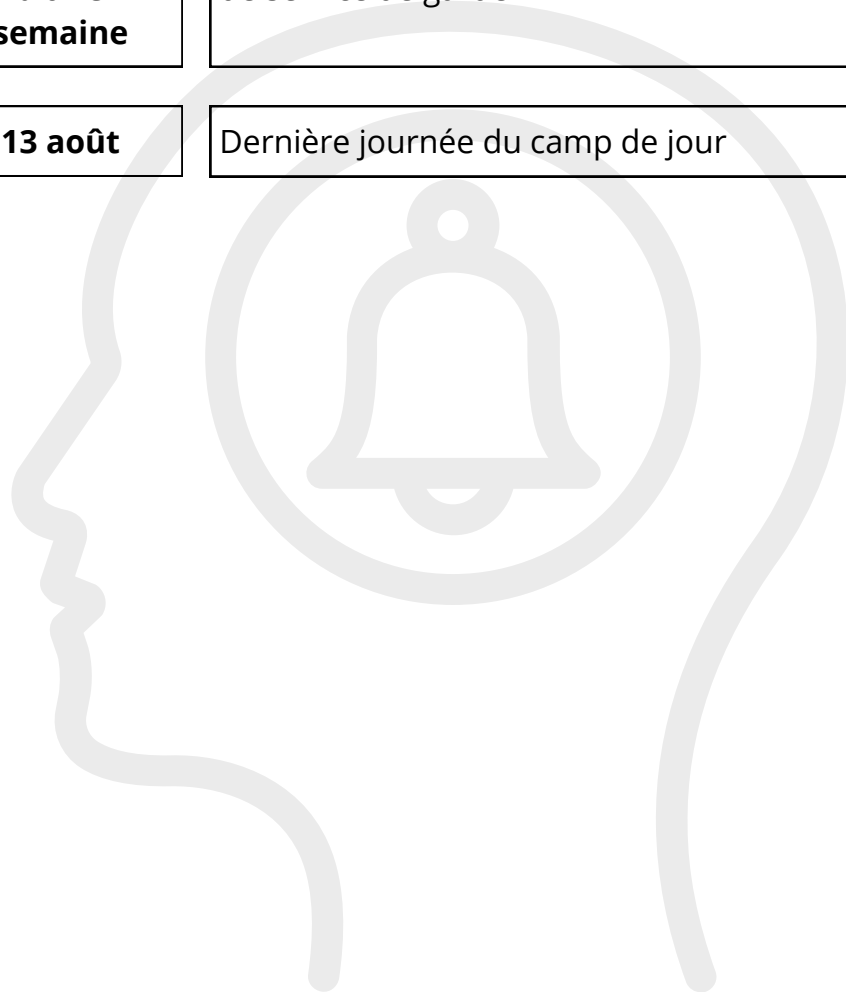
5 billets rouges

= Exclusion du terrain de jeux pour le reste de l'été



Dates importantes

12 juin	Date limite - Inscriptions aux sorties
25 juin	Début du camp de jour
3 juillet	Journée fériée - Camp de jour fermé
2 semaines avant une sortie	Date limite - Annulation de la présence d'un enfant à une sortie avec remboursement
7 jours avant le début d'une semaine	Date limite - Remboursement d'une semaine de service de garde
13 août	Dernière journée du camp de jour



ANNEXE 1

Comment inscrire le NAS de votre enfant dans son dossier?

- 1 Du côté client, accessible depuis la page **Quidigo** de votre organisme, cliquez sur votre photo de profil en haut à droite.
- 2 Dans votre profil, cliquez sur l'onglet **Factures**, puis **Relevé 24**.
- 3 Sous la section **Mes informations**, appuyez sur le crayon afin d'entrer le NAS.

Pour diviser un Relevé 24 entre plusieurs prestataires

- 1 Dans la section Relevés 24 de votre profil, sous **Informations des prestataires**, si aucun ne s'y trouve, appuyez sur le bouton « **Ajouter un prestataire** ».
- 2 Remplir la fiche d'information du nouveau prestataire, en y indiquant le NAS, si non la division ne sera pas valide.
- 3 Après la saisie du nouveau prestataire, à la section **Pour l'année**, choisir l'année d'imposition désirée (par ex : 2022 pour l'impôt produit en 2023).
- 4 Sélectionner les groupes que l'on désire diviser avec un autre prestataire (ou cocher la case **Sélectionner tout** pour diviser l'ensemble des factures éligibles au Relevé 24 avec un autre prestataire).
- 5 Choisir dans le menu déroulant un prestataire pour effectuer la division.

